



ENTENTE AGGLOMERATION
CERGY-PONTOISE
ATHLETISME

CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EACPA

SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023 A 10H00

**HÔTEL D'AGGLOMERATION - SALLE HUBERT RENAUD, PARVIS DE LA
PREFECTURE, 95000 CERGY**

Madame, monsieur, chers bénévoles, athlètes, entraîneurs, parents, nous avons le plaisir de vous informer de la prochaine assemblée générale de l'EACPA. A cette occasion, nous allons échanger sur l'ordre du jour suivant :

- **Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président**
- **Approbation du procès-verbal de l'AG du 19 Novembre 2022**
- **Rapport moral du président**
- **Rapport financier, approbation des comptes de l'exercice 2022-2023 et affectation du résultat**
- **Présentation du budget prévisionnel 2023-2024**
- **Rapport technique et compte rendu de la saison sportive 2022-2023**
- **Présentation des objectifs de la saison 2023-2024**
- **Intervention des personnalités présentes**
- **Questions diverses**
- **Démission et/ou renouvellement des membres du bureau**
- **Remise des récompenses aux athlètes (selon catégorie)**

Votre présence est importante, si vous ne pouvez-vous déplacer merci de bien vouloir remplir une procuration. Toute personne est considérée comme membre et dispose du droit de vote à partir de 6 mois d'adhésion. Toute question supplémentaire non inscrite à l'ordre du jour devra être communiquée au président, au moins 3 jours avant la date de l'assemblée générale. Tout acte de candidature doit être envoyé au président sur papier libre jusqu'au jour de l'assemblée. Selon l'article 9 de nos statuts, est éligible au bureau tout membre de plus d'un an jouissant de ses droits civiques et âgé de plus de 18 ans. Conformément à l'article 11 des statuts de notre association, pour délibérer valablement l'assemblée générale doit comprendre au moins un quart de ses membres. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée peut être organisée et peut délibérer quel que soit le nombre de présents.

Délégation de pouvoir :

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

donne pouvoir à Nom : Prénom :

de me représenter à l'Assemblée Générale de l'EACPA le 25 novembre 2023 et prendre part aux différents votes qui auront lieu ce jour à ma place.

Le : Signature précédée de « Lu et approuvé »